



Subvention de remboursement des honoraires d'architecte pour les centres de la petite enfance (CPE)

Qu'est-ce que la subvention de remboursement des honoraires d'architecte pour les CPE?

Cette subvention unique a pour but d'aider à couvrir les honoraires d'architecte liés à la création de nouvelles places pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, y compris des places pour nourrissons et tout-petits, dans des centres agréés nouveaux ou existants où il y a un besoin manifeste.

Quelle est la valeur de la subvention?

Il est possible de demander un remboursement de 80 % des honoraires d'architecte pour un projet admissible, jusqu'à un maximum de 80 000 \$.

Cette subvention est accordée en continu. Les demandes seront donc acceptées jusqu'à l'épuisement du financement.

Critères

Les demandes doivent comprendre un projet au cours duquel on devra verser des honoraires d'architecte (ou qui en a encouru au cours des six derniers mois) et dont la partie visant à créer de nouvelles places pour la garde d'enfants n'a pas reçu d'appui financier d'un ministère quelconque, y compris le ministère de l'Éducation et de la Petite enfance.

- Les demandeurs admissibles comprennent les suivants :
 - Centres de la petite enfance agréés
 - Entrepreneurs privés
 - Pour la construction d'un centre de la petite enfance ou d'une partie d'édifice affectée à un centre de la petite enfance
- Le projet NE DOIT PAS avoir été approuvé dans le cadre du programme pilote de prêt à faible intérêt pour les CPE.
- La demandeuse ou le demandeur doit être autorisé à entreprendre le projet proposé ou les améliorations au bâtiment établies dans la demande.
- Les installations visées par le projet doivent servir à la garde d'enfants pendant au moins 5 ans.

Le programme peut être modifié à tout moment. Des fonds ne seront pas nécessairement accordés à tous les projets qui répondent aux critères de base.

Directives : Veuillez remplir tous les champs. Écrivez clairement en lettres moulées si vous remplissez le formulaire à la main. Vous pouvez ajouter des feuilles au besoin. N'oubliez pas d'inclure tous les renseignements supplémentaires exigés.

Profil du CPE

Renseignements sur la demandeuse ou le demandeur

Nom de la demandeuse ou du demandeur ou nom du centre					
N ^{os} de permis et du registre provincial des sociétés, le cas échéant					
Adresse municipale du centre					
Adresse postale de la demandeuse ou du demandeur					
Mon projet n'a pas été approuvé dans le cadre du programme pilote de prêt à faible intérêt pour les CPE. (Cocher la réponse.)					
Vrai		Faux			
Personne-ressource				Titre	
Téléphone		Télécopieur		Courriel	

Demande

1. Aperçu du projet

Fournissez une courte description du projet en veillant à préciser comment le financement demandé appuiera l'ajout de nouvelles places dans un centre agréé.

Date prévue pour le début des travaux : _____

Date prévue pour la fin des travaux : _____

Date prévue pour l'ouverture des nouvelles places : _____

2. Nombre de nouvelles places

Veillez préciser le nombre de nouvelles places qui seront créées dans le cadre du projet.

Âge	Nombre de nouvelles places créées dans le cadre du projet
Nourrissons (0 à 22 mois)	
Tout-petits (22 à 36 mois)	
Enfants d'âge préscolaire (36 mois à l'âge scolaire)	

3. Remboursement des honoraires d'architecte

Budget : fournissez le coût estimé des travaux proposés.

Nom de la firme d'architectes	Description	Coût estimé
Coût total estimé		
Total demandé comme remboursement des honoraires d'architecte (jusqu'à 80 % des coûts et maximum de 80 000 \$)		

Renseignements supplémentaires

Fournissez toute information supplémentaire qui pourrait appuyer votre demande.

Autorisation

Je m'engage à :

- ne pas soumettre le présent projet au programme pilote de prêt à faible intérêt pour les CPE;
- consacrer les installations du projet à la garde d'enfants pendant au moins 5 ans.

Demandeuse ou demandeur (nom en lettres moulées)

Titre

Organisation

Signature

Date

